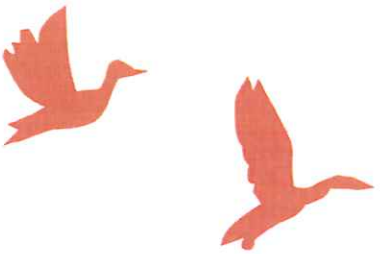
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité



CHASSEURS
ou anciens chasseurs

N'attendez plus pour créer
VOTRE COMPTE SIA



⚠ **Date limite**
le 31 décembre 2024
pour conserver vos droits
à détenir une arme*

SIA
Système d'Information sur les Armes

Pour créer son compte en quelques minutes :
https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr

En cas de difficultés, RDV en préfecture, chez un armurier, ou auprès de sa fédération départementale de la chasse

() Excepté les armes à canon lisse à un coup acquises avant décembre 2011. La création d'un compte SIA est toutefois fortement recommandée.*

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

La législation et la réglementation en un clin d'œil

SCAE
Service Central des Armes et Explosifs

VOUS ÊTES CHASSEUR* (OU ANCIEN CHASSEUR) ET VOUS DÉTENEZ AU MOINS UNE ARME(1) ? N'OUBLIEZ PAS DE CRÉER VOTRE COMPTE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2024 !

** avec permis de chasser validé ou non*

(Délai impératif - Décret du 27/06/2024)

Depuis 2022, la détention d'armes de loisirs est encadrée par le système d'information sur les armes (SIA).
A ce titre, il est essentiel que l'ensemble des chasseurs détenteurs d'armes y soient désormais enregistrés.

Pourquoi créer son compte ?

- ✓ Capacité à acquérir, faire réparer et vendre une arme à feu
- ✓ Simplification des démarches administratives
- ✓ Gestion directe de son compte : actualisation des armes enregistrées, changement d'adresse, lien avec la préfecture...
- ✓ Facilité à démontrer la propriété de l'arme en cas de contrôle
- ✓ Indication de la perte ou du vol d'une arme
- ✓ Edition de la carte européenne d'arme à feu numérique

Pour créer son compte en quelques minutes : https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr

En cas de difficultés, RDV en préfecture, chez un armurier, ou auprès de sa fédération départementale de la chasse

SIA
Système d'Information sur les Armes

Si je n'ai pas de compte SIA au 31 décembre 2024

Je détiens mon arme(2) en contradiction avec la réglementation ←

"Tout détenteur d'armes est tenu de créer un compte" - Décret du 27/06/2024

Je ne peux ni acheter, ni vendre, ni faire réparer mon arme(3) ✗

(1,2,3) Excepté les armes à canon lisse à un coup acquises avant décembre 2011. La création d'un compte SIA est toutefois fortement recommandée.